

DEMANDE D'HEBERGEMENT AU TITRE DE L'URGENCE

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Lieu de Naissance :

Nationalité :

Demandeur d'asile (politique, territorial) : oui non

Situation familiale :

Nombre d'enfants :

Profession :

Ressources :

Domiciliation :

Personne à contacter en cas de besoin :

Documents remis à la personne accueillie ayant acte d'engagement de celle-ci :

- 1 exemplaire de son DIPEC
- 1 règlement de fonctionnement
- 1 livret d'accueil
- 1 charte des droits et des libertés

Attentes et besoins exprimés par la personne :

Hébergement : 1 nuitée plus: Stabilisation

Aide personnalisée : Démarches Santé logement

Services : Insertion professionnelle Autres
 Restauration Laverie
 Bagagerie

Le CHRS Urgence et Stabilisation

Une ouverture de la structure 365 jours par an

- Un accueil personnalisé
- Un hébergement en chambre de 2 lits, 3 lits ou 4 lits
- Une restauration en semaine : Petit déjeuner – Dîner
- Une restauration le week end : Petit déjeuner – Déjeuner – Dîner
- Une laverie / Une bagagerie
- A l'intérieur du CHRS :
Bibliothèque, Journaux, livres, jeux de société, Télévision
- Un soutien à la santé et à l'hygiène
- Une aide sociale et éducative :
Ecoute, entretien, soutien, orientation
- Relais veille sociale (115)

Un accueil de jour de 11H15 à 13H30

- Ouverture du lundi au vendredi (sauf les jours fériés)
- Une restauration : déjeuner
- Un accueil personnalisé
- Une laverie et douche } personnes hors CHRS

Une aide sociale et un accompagnement

*Accompagnement : ouverture des droits, aide aux démarches, domiciliation, ...
Orientation vers des services relais...*

Modalités de fonctionnement :

Participation financière

Tout résidant participe financièrement à l'hébergement et aux repas en fonction de ses ressources :

- pour les 6 premiers jours, la participation forfaitaire est de 1,50€
- Ensuite (hébergement d'urgence et stabilisation), la participation est de 25 % des ressources



Pôle Insertion CHRS Urgence et Stabilisation

DOCUMENT INDIVIDUEL DE PRISE EN CHARGE

NOM

PRENOM :

N° DIPEC :

Nom et qualité du Référent Educatif ayant participé à l'élaboration du DIPEC :

Saumur, le :

Réalisé en 2 exemplaires (1 résident, 1 dossier)

87 rue Saint Nicolas – 49400 SAUMUR
☎ 02.41.67.27.92 – Fax : 02.41.67.38.15

Motif du refus par l'équipe lors de l'accueil

- Se présenter alcoolisé et/ ou sous l'emprise de tout autre produit toxique
- Se présenter en état d'agressivité et/ou de violence.
- Tout comportement inapproprié avec la vie en collectivité.
- Attitude menaçante envers l'équipe éducative et/ou un autre résident

Motif de rupture immédiate ou différée de l'hébergement par l'équipe de direction

- Introduire des drogues, alcool, armes.
- Commettre des actes de violence contre les résidents et/ou l'équipe éducative et/ou les biens.
- Tout comportement inapproprié avec la vie en collectivité.

Validité du DIPEC

- Le DIPEC est valable 1 mois. Durée pendant laquelle le résident peut construire les bases de son projet d'insertion et demander une orientation en place de stabilisation.
- Le DIPEC pourra exceptionnellement être renouvelé pour une période d'1 mois, sous condition d'acceptation d'une évaluation détaillée et soumise à l'autorité de contrôle du Pôle Hébergement du Maine et Loire.

Signature du Résident

Signature de la Directrice
Martine BERAUT